

Le SP-PRPF est chargé :

- De coordonner la mise en œuvre et le suivi des politiques, des programmes et des réformes financières, notamment celles inscrites dans les conventions signées avec les institutions de Bretton Woods et les autres partenaires techniques et financiers ;
- De collecter, d'exploiter, d'analyser et de diffuser l'ensemble des données et informations nécessaires au suivi des politiques, programmes et réformes financières ;
- De contribuer à assurer la cohérence et la complémentarité des actions programmées dans les plans sectoriels ou régionaux avec les politiques, programmes et réformes financières ;
- De coordonner et de suivre la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement de la gestion budgétaire ;
- De superviser les travaux du Cadre de dépenses à moyen terme et des revues des dépenses publiques ;
- D'élaborer, de diffuser et de suivre des opérations financières de l'Etat (TOFE) ;
- De contribuer au renforcement des capacités du département ministériel dans le domaine sus énoncés.